



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mercredi 15 mai 2013 — N° 52

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 46.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner la participation de municipalités au volet Municipalités et familles du Défi Santé 5/30 Équilibre 2013.

---

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration afin de féliciter Mme Marlène Gaudet pour ses vingt ans à la tête de la chorale Les Mélodistes à titre de directrice artistique.

---

M. Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration concernant la 6<sup>e</sup> édition du Festival de films Massimadi.

---

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration concernant les défis quotidiens d'une famille extraordinaire.

---

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration concernant le Tour du silence Granby-Bromont.

**15 mai 2013**

---

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Albert Provencher.

\_\_\_\_\_

M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration concernant les grands honneurs pour l'Horizon des Basques.

\_\_\_\_\_

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration concernant l'Harmonie Élite des Navigateurs qui remporte les plus hautes distinctions.

\_\_\_\_\_

Mme St-Amand (Trois-Rivières) fait une déclaration concernant la Semaine des services de garde en milieu scolaire du Québec.

\_\_\_\_\_

M. Villeneuve (Berthier) fait une déclaration afin de souligner l'initiative d'un groupe de citoyens de la municipalité de Lanoraie dans le cadre de la Semaine québécoise des familles.

\_\_\_\_\_

À 9 h 58, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 14.

\_\_\_\_\_

15 mai 2013

---

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

M. Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 37 Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 37.

---

M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 34 Loi donnant suite au discours sur le budget du 20 novembre 2012 et modifiant diverses dispositions législatives

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 34.

---

M. Duchesne, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 45 Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 45.

**15 mai 2013**

---

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 204 Loi concernant divers règlements de la Ville de Brossard et de la Ville de Longueuil visant l'arrondissement de Brossard

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 674-20130515)

Mme Houda-Pepin (La Pinière) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant divers règlements de la Ville de Brossard et de la Ville de Longueuil visant l'arrondissement de Brossard.

La motion est adoptée.

M. Bédard, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 204 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

---

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 205 Loi concernant la Ville de Châteauguay

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 675-20130515)

M. Moreau (Châteauguay) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 205, Loi concernant la Ville de Châteauguay.

La motion est adoptée.

**15 mai 2013**

---

M. Bédard, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 205 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

### **Dépôts de documents**

M. Gaudreault, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2012 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

(Dépôt n° 676-20130515)

---

M. Bédard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 26 mars 2013 par Mme Champagne (Champlain) concernant les allocations de déplacement pour les employés du réseau de la santé et des services sociaux;

(Dépôt n° 677-20130515)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées les 11 et 25 avril 2013 par M. Dubé (Lévis) concernant l'augmentation de l'amende maximale pour l'employeur fautif dans un cas d'accident de travail.

(Dépôt n° 678-20130515)

### **Dépôts de pétitions**

Mme Gaudreault (Hull) dépose :

**15 mai 2013**

---

L'extrait d'une pétition, signée par 1 649 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la création d'un régime d'aide financière aux proches aidants.

(Dépôt n° 679-20130515)

\_\_\_\_\_

Mme David (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 14 098 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'investissement dans l'éducation publique.

(Dépôt n° 680-20130515)

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, trois extraits de pétition concernant le financement des organismes communautaires autonomes sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 604 citoyens et citoyennes de la circonscription de Champlain, par Mme Champagne (Champlain);  
(Dépôt n° 681-20130515)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 684 citoyens et citoyennes de la circonscription de Mont-Royal, par M. Arcand (Mont-Royal);  
(Dépôt n° 682-20130515)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 864 citoyens et citoyennes du Québec, par Mme David (Gouin).  
(Dépôt n° 683-20130515)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Ouellet, ministre des Ressources naturelles, retire certains propos non parlementaires, à deux reprises.

**15 mai 2013**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Bédard, leader du gouvernement, dépose :

Copie d'un communiqué, en date du 26 janvier 2010, transmis par le commissaire au lobbyisme du Québec, intitulé « Activités de lobbysme dans le Bas-St-Laurent – Le commissaire au lobbyisme du Québec a transmis son rapport d'enquête au directeur des poursuites criminelles et pénales ».  
(Dépôt n° 684-20130515)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Maltais, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 10 mai 2013, que lui a adressée Mme Kristina Perreault, directrice de l'Association des centres de recherche d'emploi du Québec, M. Richard Gravel, directeur général du Collectif des entreprises d'insertion du Québec et M. Joseph Giulione, président du Regroupement des organismes spécialisés pour l'emploi des personnes handicapées, concernant des remerciements suite à la rencontre avec les réseaux en employabilité.  
(Dépôt n° 685-20130515)

### **Votes reportés**

L'Assemblée tient les votes reportés le 14 mai 2013 sur les amendements proposés par M. Carrière (Chapleau) et sur le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire sur le projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en matière de financement.

Sont d'abord mis aux voix les amendements de M. Carrière (Chapleau).

Les amendements sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° **38** en annexe)

Pour : **66** Contre : **50** Abstention : **0**

M. Bédard, leader du gouvernement, soulève une question de Règlement concernant la recevabilité des amendements au projet de loi n° 26 transmis par le député de Chapleau.

**15 mai 2013**

---

À 11 h 38, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 11 h 48.

\_\_\_\_\_

À la suite du vote sur les amendements au projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en matière de financement, transmis par le député de Chapleau, Mme Poirier, première vice-présidente, apporte des précisions quant à ces amendements qui ont été déclarés recevables par la présidence au moment de la prise en considération du rapport de la commission lors de la séance du 14 mai 2013.

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Les amendements transmis par le député de Chapleau ont été déclarés recevables pour les motifs suivants. Les amendements aux articles 3 et 4 du projet de loi n° 26 ont pour but de faire augmenter le montant remboursable des dépenses électorales municipales en les faisant passer de 60 % à 70 %.

Pour considérer qu'une mesure engage des fonds publics, il a été déterminé par la jurisprudence parlementaire qu'elle doit être exécutoire, c'est-à-dire que cette mesure doit avoir un impact direct sur le fonds consolidé du revenu et engager de façon explicite des crédits budgétaires. En l'espèce, le remboursement se fait à même le fonds général de la municipalité.

Comme la gestion du fonds général de la municipalité est indépendante de celle du fonds consolidé du revenu, les amendements n'ont pas d'impacts directs sur ce dernier.

D'autre part, l'irrégularité d'une motion peut être soulevée en tout temps avant qu'elle soit mise aux voix. Toutefois, à ce stade-ci, il n'est plus possible de soulever l'irrecevabilité des motions d'amendements.

**15 mai 2013**

---

L'Assemblée poursuit les votes reportés et tient celui sur le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire sur le projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en matière de financement, tel qu'amendé par le vote précédent.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° 39 en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Charlebois (Soulanges), conjointement avec M. Bérubé, ministre délégué au Tourisme, Mme Trudel (Charlesbourg) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'audace, l'excellence, le sens de l'innovation et la passion qui caractérisent les entreprises touristiques qui se sont lancées dans la démarche rigoureuse des Grands prix québécois du tourisme 2013;

QU'elle félicite tout particulièrement les 54 lauréats dont les noms ont été dévoilés hier soir lors du Gala national qui se déroulait au casino du Lac Leamy à Gatineau;

QU'elle reconnaisse officiellement la contribution exceptionnelle de ces entreprises au positionnement du Québec comme destination touristique de qualité sur la scène internationale;

QU'elle fasse ressortir l'apport essentiel de l'industrie touristique au développement économique du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

**15 mai 2013**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Trudel (Charlesbourg), conjointement avec Mme Maltais, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Iracà (Papineau) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite l'équipe de cheerleading Rouge et Or, qui a décroché le titre de champion national dans le cadre des compétitions du National Cheer and Dance Championship, qui se sont tenues du 10 au 12 mai dernier à Niagara Falls.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme De Courcy, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, conjointement avec M. Lisée, ministre responsable de la région de Montréal, M. Carrière (Chapleau), M. Deltell (Chauveau) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère sa position quant à l'importance de maintenir le questionnaire long de l'Enquête nationale pour répondre aux besoins essentiels en terme de données socioéconomiques et pour obtenir des données statistiques fiables, notamment en ce qui a trait aux petites municipalités et qu'elle demande au gouvernement du Canada de revenir sur sa décision dont les conséquences sont majeures.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Léger, ministre de la Famille, conjointement avec Mme St-Amand (Trois-Rivières), M. Rathé (Blainville) et Mme David (Gouin), propose :

15 mai 2013

---

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de la Famille;

QU'elle salue toutes les familles du Québec et les invite à participer en grand nombre aux activités de la Semaine québécoise des Familles, se déroulant du 13 au 19 mai, sous le thème « Parents au cœur d'un Québec Famille »;

QU'elle rende hommage aux femmes et aux hommes du Québec et de partout dans le monde, qui s'investissent tous les jours comme parents pour le mieux-être de leurs familles.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, conjointement avec Mme Charbonneau (Mille-Îles), Mme Roy (Montarville) et Mme David (Gouin), propose :

QU'à l'occasion de la Semaine des services de garde en milieu scolaire, qui se déroule du 13 au 17 mai, l'Assemblée nationale exprime sa reconnaissance envers les éducatrices et éducateurs du réseau scolaire pour leur apport considérable à la qualité de vie des familles du Québec;

QUE cette assemblée souligne l'importance et la grande qualité des services de garde dispensés dans les écoles.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

**15 mai 2013**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Bolduc (Jean-Talon), conjointement avec Mme Daneault (Groulx) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de l'infirmière qui a eu lieu le 12 mai dernier;

QU'elle reconnaisse le rôle essentiel de ces hommes et ces femmes dans le réseau de la santé et des services sociaux;

Et qu'en conséquence, l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de considérer de faire du baccalauréat en sciences infirmières la norme d'entrée dans la profession, et ce, en protégeant la reconnaissance professionnelle des infirmières œuvrant déjà dans le réseau et en maintenant le rôle essentiel joué par les cégeps dans ce rehaussement de la formation.

Le débat sur la motion de M. Bolduc (Jean-Talon), est reporté à la rubrique des motions sans préavis de la prochaine séance.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 35, Loi modifiant le Code civil en matière d'état civil, de successions et de publicité des droits, procède à des consultations particulières les 22 et 23 mai prochain et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Chambre des notaires du Québec  
Barreau du Québec  
L'association des transsexuels et transsexuelles  
du Québec  
Association des sourds du Canada  
Fondation des sourds du Québec

15 mai 2013

---

Directeur de l'état civil  
M<sup>e</sup> François Brochu, directeur du programme de Diplôme  
d'études supérieures spécialisées en droit notarial et directeur-  
adjoint de la Revue du Notariat  
Protectrice du citoyen  
Mme Françoise Susset, cofondatrice de l'Institut pour la santé  
des minorités sexuelles

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les  
remarques préliminaires;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement  
et au parti formant l'opposition officielle pour les remarques  
préliminaires soit de 6 minutes chacun et que le temps dévolu au  
deuxième groupe d'opposition soit de 3 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chacun des  
intervenants soit de 10 minutes et que l'échange avec les  
membres de la Commission soit d'une durée maximale de  
50 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement  
soit de 24 minutes; et que le temps dévolu aux députés de  
l'opposition soit de 26 minutes;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour que les  
remarques finales partagée de la même façon que pour les  
remarques préliminaires;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite  
Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

**15 mai 2013**

---

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 36, Loi sur la Banque de développement économique du Québec;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire.

---

Mme Poirier, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition portant sur la gestion administrative de la Corporation urgences-santé; puis en séance publique afin d'entendre le directeur général de la Corporation urgences-santé concernant la gestion administrative de l'organisme; et enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de cette audition.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, ainsi que les amendements transmis par M. Ouimet (Fabre) et Mme David (Gouin).

15 mai 2013

---

Puis Mme Poirier, première vice-présidente, rend la décision suivante concernant l'irrecevabilité de l'amendement de M. Ouimet (Fabre).

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion d'amendement prévoit l'obligation pour le ministre de faire rapport au gouvernement sur la mise en œuvre de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels et des règlements adoptés en application de celle-ci. Ce rapport doit ensuite être déposé à l'Assemblée.

Même si le même amendement a été présenté en commission et qu'il a été rejeté sans que sa recevabilité ne soit soulevée, la présidence de l'Assemblée est, quant à elle, saisie de facto de la recevabilité de l'amendement par l'effet de l'article 252 du Règlement.

Pour être déclaré recevable, l'amendement présenté doit se rattacher à un des principes contenus dans le projet de loi n° 22. Bien que le projet de loi comporte plusieurs principes, l'objet de la motion d'amendement est beaucoup plus large que celui du projet de loi n° 22 lui-même.

En effet, il ne s'agit pas pour le ministre de faire rapport sur la mise en œuvre des modifications précises apportées par le projet de loi n° 22, mais bien de faire rapport sur la mise en œuvre de la loi entière que le projet de loi vient modifier, en plus des règlements adoptés en vertu de celle-ci. Par conséquent, l'amendement constitue plus qu'une simple modalité à l'un des principes du projet de loi n° 22 et doit être considéré comme un principe en soit.

L'amendement est donc irrecevable.

Un débat s'ensuit.

M. Bédard, leader du gouvernement, soulève une question de Règlement concernant la recevabilité des amendements de Mme David (Gouin).

À 12 h 30, après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre Mme Poirier, première vice-présidente, prend la question en délibéré et suspend les travaux quelques instants.

15 mai 2013

---

Les travaux reprennent à 12 h 39.

---

À 12 h 40, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission des institutions sur le projet de loi n° 22 ainsi que les amendements transmis par Mme David (Gouin), est ajourné.

---

Les travaux reprennent à 15 h 01.

---

### **Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que les services policiers œuvrent quotidiennement à protéger la population, et à faire respecter les lois et les règlements au sein de la société québécoise;

QU'elle réaffirme sa confiance à l'égard des mécanismes visant à assurer la discipline et le respect des règles de déontologie qui régissent le travail des policiers;

QU'enfin elle enjoigne au gouvernement péquiste de faire une utilisation responsable, vigilante et non partisane des deniers publics en renonçant à sa décision d'instituer la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012.

M. Ouimet, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 46 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 42 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 16 minutes sont allouées au 2<sup>e</sup> groupe d'opposition; et 5 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, M. Khadir (Mercier) propose la motion d'amendement suivante :

Dans le premier paragraphe, changer le mot « œuvrent » par les mots « sont supposés œuvrer » et ajouter à la fin de la phrase « et ils le font la plupart du temps »;

À la fin du 2<sup>e</sup> paragraphe, ajouter la phrase suivante « pris individuellement lorsque l'identité des agents est connue »;

À la fin du 3<sup>e</sup> paragraphe, ajouter la phrase suivante « et opter plutôt pour une Commission d'enquête publique et indépendante dotée de pouvoirs de contrainte ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que les services policiers sont supposés œuvrer quotidiennement à protéger la population, et à faire respecter les lois et les règlements au sein de la société québécoise et ils le font la plupart du temps;

QU'elle réaffirme sa confiance à l'égard des mécanismes visant à assurer la discipline et le respect des règles de déontologie qui régissent le travail des policiers pris individuellement lorsque l'identité des agents est connue;

15 mai 2013

---

QU'enfin elle enjoigne au gouvernement péquiste de faire une utilisation responsable, vigilante et non partisane des deniers publics en renonçant à sa décision d'instituer la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 et opter plutôt pour une Commission d'enquête publique et indépendante dotée de pouvoirs de contrainte.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) refuse la proposition d'amendement de M. Khadir (Mercier).

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 40 en annexe)

Pour : **61** Contre : **50** Abstention : **0**

## **Projets de loi du gouvernement**

### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 15 novembre 2012, sur la motion de M. Drainville, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, proposant que le principe du projet de loi n° 3, Loi modifiant la Loi électorale afin de prévoir des élections à date fixe, soit maintenant adopté.

**15 mai 2013**

---

À 18 heures, M. Cousineau, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 16 mai 2013, à 9 h 45.

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 15 mai 2013, à 15 h 02, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Cousineau, deuxième vice-président, et de M. Arsenault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 12 Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**

15 mai 2013

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur les amendements proposés par M. Carrière (Chapleau) :

(Vote n°38)

POUR - 66

Arcand (PLQ)	Deltell (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bachand (PLQ)	Diamond (PLQ)	Marcotte (CAQ)	(Arthabaska)
Bergman (PLQ)	Drolet (PLQ)	Marcoux (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Billette (PLQ)	Dubourg (PLQ)	Martel (CAQ)	Sklavounos (PLQ)
Blais (PLQ)	Duchesneau (CAQ)	Ménard (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Dutil (PLQ)	Moreau (PLQ)	St-Amand (PLQ)
(Jean-Talon)	Fournier (PLQ)	Morin (PLQ)	St-Laurent (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Gaudreault (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
(Mégantic)	(Hull)	Ouimet (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Gautrin (PLQ)	(Fabre)	Thériault (PLQ)
Boulet (PLQ)	Hamad (PLQ)	Paradis (PLQ)	Trudel (CAQ)
Caire (CAQ)	Houda-Pepin (PLQ)	Picard (CAQ)	(Charlesbourg)
Carrière (PLQ)	Iracà (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vallée (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Ratthé (CAQ)	Vallières (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Khadir (IND)	Reid (PLQ)	Vien (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Le Bouyonnec (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	Weil (PLQ)
Daneault (CAQ)	L'Écuyer (PLQ)	Rousselle (PLQ)	
David (IND)	Legault (CAQ)	Roy (CAQ)	
de Santis (PLQ)	Lessard (PLQ)	(Montarville)	

CONTRE - 50

Beaudoin (PQ)	Ferland (PQ)	Maltais (PQ)	Richer (PQ)
Bédard (PQ)	Gadoury-Hamelin (PQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Bergeron (PQ)	Gaudreault (PQ)	Marois (PQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	McKay (PQ)	St-Arnaud (PQ)
Blanchet (PQ)	Gendron (PQ)	Ouellet (PQ)	Therrien (PQ)
Breton (PQ)	Goyer (PQ)	Pagé (PQ)	Traversy (PQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Hébert (PQ)	Pelletier (PQ)	Trottier (PQ)
Champagne (PQ)	Hivon (PQ)	(Rimouski)	Trudel (PQ)
Chapadeau (PQ)	Kotto (PQ)	Pelletier (PQ)	(Saint-Maurice)
Claveau (PQ)	Larouche (PQ)	(Saint-Hyacinthe)	Turcotte (PQ)
Cloutier (PQ)	Leclair (PQ)	Proulx (PQ)	Villeneuve (PQ)
De Courcy (PQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	Zakaïb (PQ)
Drainville (PQ)	Lelièvre (PQ)	(Îles-de-la-Madeleine)	
Duchesne (PQ)	Lisée (PQ)	Richard (PQ)	
Dufour (PQ)	Malavoy (PQ)	(Duplessis)	

Sur le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire tel qu'amendé :

**(Vote n° 39)**

**POUR - 111**

Arcand (PLQ)	Drolet (PLQ)	Malavoy (PQ)	Roy (PQ)
Bachand (PLQ)	Dubourg (PLQ)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)
Beaudoin (PQ)	Duchesneau (CAQ)	Marceau (PQ)	Roy (CAQ)
Bédard (PQ)	Dufour (PQ)	Marcotte (CAQ)	(Montarville)
Bergeron (PQ)	Dutil (PLQ)	Marcoux (PLQ)	Roy (CAQ)
Bergman (PLQ)	Ferland (PQ)	Martel (CAQ)	(Arthabaska)
Bérubé (PQ)	Fournier (PLQ)	McKay (PQ)	Schneeberger (CAQ)
Billette (PLQ)	Gadoury-Hamelin (PQ)	Ménard (PLQ)	Sklavounos (PLQ)
Blais (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Moreau (PLQ)	Spénard (CAQ)
Blanchet (PQ)	(Jonquière)	Morin (PLQ)	St-Amand (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Gaudreault (PLQ)	Ouellet (PQ)	St-Arnaud (PQ)
(Mégantic)	(Hull)	Ouellette (PLQ)	St-Laurent (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Gautrin (PLQ)	Ouimet (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
(Jean-Talon)	Goyer (PQ)	(Fabre)	Tanguay (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Hamad (PLQ)	Pagé (PQ)	Thériault (PLQ)
Boulet (PLQ)	Hébert (PQ)	Paradis (PLQ)	Therrien (PQ)
Breton (PQ)	Hivon (PQ)	Pelletier (PQ)	Traversy (PQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Houda-Pepin (PLQ)	(Rimouski)	Trottier (PQ)
Carrière (PLQ)	Iracà (PLQ)	Pelletier (PQ)	Trudel (CAQ)
Champagne (PQ)	Kelley (PLQ)	(Saint-Hyacinthe)	(Charlesbourg)
Chapadeau (PQ)	Khadir (IND)	Picard (CAQ)	Trudel (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Kotto (PQ)	Poëti (PLQ)	(Saint-Maurice)
Charlebois (PLQ)	Larouche (PQ)	Proulx (PQ)	Turcotte (PQ)
Claveau (PQ)	Le Bouyonnec (CAQ)	Ratthé (CAQ)	Vallée (PLQ)
Cloutier (PQ)	Leclair (PQ)	Reid (PLQ)	Vallières (PLQ)
D'Amour (PLQ)	L'Écuyer (PLQ)	Richard (PQ)	Vien (PLQ)
David (IND)	Legault (CAQ)	(Duplessis)	Villeneuve (PQ)
De Courcy (PQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	Weil (PLQ)
de Santis (PLQ)	Lelièvre (PQ)	(Îles-de-la-Madeleine)	Zakaïb (PQ)
Deltell (CAQ)	Lessard (PLQ)	Richer (PQ)	
Diamond (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
Drainville (PQ)	Lisée (PQ)	Rousselle (PLQ)	

Sur la motion de M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 40)

**POUR - 61**

Arcand (PLQ)	Diamond (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Bachand (PLQ)	Dubé (CAQ)	Marcotte (CAQ)	(Arthabaska)
Bergman (PLQ)	Dubourg (PLQ)	Marcoux (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Billette (PLQ)	Duchesneau (CAQ)	Martel (CAQ)	Sklavounos (PLQ)
Blais (PLQ)	Dutil (PLQ)	Ménard (PLQ)	Spénard (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Moreau (PLQ)	St-Amand (PLQ)
(Jean-Talon)	Gaudreault (PLQ)	Morin (PLQ)	St-Laurent (CAQ)
Bolduc (PLQ)	(Hull)	Ouellette (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
(Mégantic)	Gautrin (PLQ)	Ouimet (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (PLQ)	Hamad (PLQ)	(Fabre)	Thériault (PLQ)
Carrière (PLQ)	Houda-Pepin (PLQ)	Paradis (PLQ)	Trudel (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Iracà (PLQ)	Picard (CAQ)	(Charlesbourg)
Charlebois (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poëti (PLQ)	Vallée (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Le Bouyonnec (CAQ)	Ratthé (CAQ)	Vallières (PLQ)
Daneault (CAQ)	L'Écuyer (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	Vien (PLQ)
de Santis (PLQ)	Legault (CAQ)	Rousselle (PLQ)	Weil (PLQ)
Deltell (CAQ)	Lessard (PLQ)	Roy (CAQ)	
		(Montarville)	

**CONTRE - 50**

Beaudoin (PQ)	Gadoury-Hamelin (PQ)	Maltais (PQ)	Richer (PQ)
Bédard (PQ)	Gaudreault (PQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Bergeron (PQ)	(Jonquière)	Marois (PQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Gendron (PQ)	McKay (PQ)	St-Arnaud (PQ)
Breton (PQ)	Goyer (PQ)	Ouellet (PQ)	Therrien (PQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Hébert (PQ)	Pagé (PQ)	Traversy (PQ)
Champagne (PQ)	Hivon (PQ)	Pelletier (PQ)	Trottier (PQ)
Chapadeau (PQ)	Khadir (IND)	(Rimouski)	Trudel (PQ)
Claveau (PQ)	Kotto (PQ)	Pelletier (PQ)	(Saint-Maurice)
Cloutier (PQ)	Larouche (PQ)	(Saint-Hyacinthe)	Turcotte (PQ)
David (IND)	Leclair (PQ)	Proulx (PQ)	Villeneuve (PQ)
De Courcy (PQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)	Zakaïb (PQ)
Duchesne (PQ)	Lelièvre (PQ)	(Îles-de-la-Madeleine)	
Dufour (PQ)	Lisée (PQ)	Richard (PQ)	
Ferland (PQ)	Malavoy (PQ)	(Duplessis)	